



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coup d'état en Birmanie

Question au Gouvernement n° 3741

Texte de la question

COUP D'ÉTAT EN BIRMANIE

M. le président. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, ma question porte sur l'arrestation d'Aung San Suu Kyi et le coup d'État militaire en Birmanie, le 1er février. J'y associe mes collègues membres du groupe d'amitié France-Birmanie, que je préside.

Lundi, l'armée birmane a arrêté Aung San Suu Kyi, la cheffe du gouvernement civil, ainsi que le président Win Myint. L'état d'urgence a été proclamé pour un an et des généraux placés aux principaux postes. Le coup d'État intervient après des années de partage du pouvoir entre le gouvernement civil et les militaires, encore très puissants dans le pays. Ces derniers dénoncent de prétendues fraudes électorales lors des législatives de novembre dernier, remportées massivement par la Ligue nationale pour la démocratie.

Ce coup d'État a suscité de nombreuses réactions à travers le monde. L'Union européenne et le secrétaire général de l'ONU l'ont condamné fermement, tandis que le Conseil de sécurité devrait, je l'espère, se réunir dans les prochains jours. Comme vous l'avez justement souligné, monsieur le ministre, « le transfert des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à l'armée constitue une inacceptable remise en cause du processus démocratique engagé depuis une dizaine d'années. » Vous avez appelé à la libération immédiate et sans conditions d'Aung San Suu Kyi, de Win Myint, des députés et de toutes les personnalités du gouvernement et de la société civile arrêtées à la veille de l'ouverture de la session inaugurale du parlement.

Quelle voix ferme la France peut-elle faire entendre face à cette démonstration de force ? Quelles actions comptez-vous mener avec nos partenaires afin d'œuvrer pour une paix durable en Birmanie ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LaREM, LR, Dem et LT.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Monsieur le président du groupe d'amitié France-Birmanie, merci de poser cette question et d'alerter la représentation nationale et l'opinion publique sur la situation très grave en Birmanie. M. Win Myint, président de la République de l'Union de Myanmar, ainsi que Mme Aung San Suu Kyi ont été arrêtés, avec d'autres personnalités. Ce coup d'État est inacceptable et je l'ai dénoncé. Nous demandons fermement que les résultats des élections du 8 novembre dernier, aboutissement d'un long processus démocratique, qui ont donné à Mme Aung San Suu Kyi une victoire spectaculaire, soient entérinés. Le peuple birman s'est exprimé démocratiquement, il doit être entendu.

En ce moment même, à notre demande, le Conseil de sécurité se réunit à New York, avec le soutien des

Européens. Le message qui en sortira devrait être d'une grande fermeté. Au niveau européen, nous avons déjà engagé des actions contre les autorités militaires de Birmanie : il y a deux ans, des sanctions fortes avaient frappé certains officiers de l'armée qui avaient organisé des violations des droits de l'homme contre la population de Rohingyas. Pour éviter tout malentendu, je précise qu'à mes yeux comme aux vôtres, la réponse à la crise des Rohingyas passe par la réussite du processus démocratique en Birmanie. *(M. Alain David acquiesce.)* C'est pourquoi, si d'aventure les autorités militaires ne reviennent pas sur leur coup d'État, l'Union européenne devra impérativement prendre des mesures nouvelles dans les jours qui viennent. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, Dem et SOC.)

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3741

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2021](#)